

**Compte-rendu
Conseil Municipal du 8 avril 2019**

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2019

Date de convocation : 2 avril 2019

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire.

Présents :

MMES ROCHAS.P, MERTZ.B, HAIM.J, GOEFFROY.O, PARMENTIER.A, GUIOT.E, DELARBRE M.B.
MM BERNARD.S, DONZE.A, TERRIBLE.W, TREMORI.M, TOURNIAIRE.C, MARFAING.C,
HADANCOURT.J, CALOT.F, SARRAT.O.

Pouvoirs :

BREYTON.A à HAIM.J

GUIOT.E (arrivée en cours de séance) à MERTZ.B

POIRE.C à BERNARD.S

BEC.F à HADANCOURT.J

Secrétaire de séance : HAIM.J

Absents excusés : BREYTON.A, POIRE.C, BEC.F

La séance du Conseil Municipal est ouverte

Objet	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019
Objet	Budget eau et assainissement (AEP) : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018
Objet	Budget eau et assainissement (AEP) : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018
Objet	Budget principal : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018
Objet	Budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018
Objet	Contribution directe, taux des taxes locales 2019
Objet	Vote du budget eau et assainissement (AEP) 2019
Objet	Financement des investissements AEP : Réalisation d'un emprunt
Objet	Vote du budget principal 2019
Objet	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes : Aménagement d'un accueil et d'un logement au camping municipal
Objet	Tarifs droits de place manifestations/événements
Objet	Recrutement d'agents contractuels – Accroissement temporaire d'activités
Objet	Octroi de subventions aux associations (1^{ère} partie) – Année 2019
Objet	Reversement de la recette de la brocante du 6 juillet 2019 à l'association « Dans les pas du géant »
Objet	Liquidation judiciaire simplifiée de l'INST plantes aromatiques médicinales
Objet	Marché subséquent voirie AEP Tranche 3
Objet	Raccordement au réseau BT pour alimenter deux logements dans un bâtiment existant, rue des 3 chapons, à la demande de la SCI LATRINACRIA, à partir du poste DELHOMME

- **Administratifs**

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des derniers budgets de ce mandat. En 2020, les budgets seront seulement préparés puis votés après les élections municipales. Il précise que dans le budget principal 2019, il n'y aura pas d'augmentation des recettes fiscales. Malgré les baisses des dotations, les équilibres budgétaires sont maintenus.

Monsieur le Maire remercie Mme FREYDIER, trésorière pour son accompagnement, les élus et plus particulièrement Mme HAIM, adjointe aux finances, les techniciens de la commune (Madame BRUNET, Monsieur BAUDIN) et surtout Mme LINARES pour la réalisation (montage + saisie) du budget AEP et du budget principal.

- **Finances**

Objet : Budget eau et assainissement (AEP) : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter la gestion comptable 2018 de la commune.

Il est proposé :

- D'approuver le compte de gestion 2018 du trésorier, en concordance avec le compte administratif de la commune ;
- D'approuver le compte administratif 2018 du budget AEP selon les résultats suivants :

Investissement 2018 :

- ✓ Dépenses : 916 776.03 €
- ✓ Recettes : 383 828.81 €
- ✓ Résultat exercice 2018 : - 532 947.22 €
- ✓ Excédent d'investissement 2017 reporté : 101 579.73 €
- ✓ Déficit d'investissement 2018 : 431 367.49 €

Exploitation 2018 :

- ✓ Dépenses : 201 729.15 €
- ✓ Recettes : 226 828.10 €
- ✓ Résultat exercice 2018 : 25 098.95 €
- ✓ Excédent d'exploitation 2017 reporté : 0 €
- ✓ Excédent global exercice 2018 : 25 098.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le compte de gestion 2018 du trésorier, en concordance avec le compte administratif de la commune.

Approuve, le compte administratif 2018 du budget AEP tel que précisé dans la présente délibération.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Objet : Budget eau et assainissement (AEP) : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018

Voir ci-joint.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Objet : Budget principal : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter la gestion comptable 2017 de la commune.

Il est proposé :

- D'approuver le compte de gestion 2018 du trésorier, en concordance avec le compte administratif de la commune ;
- D'approuver le compte administratif 2018, du budget général selon les résultats suivants :

Investissement 2018 :

- ✓ Dépenses : 1 131 314.97 €
- ✓ Recettes : 1 866 419.66 €
- ✓ Résultat exercice 2018 : 735 104.69 €
- ✓ Déficit d'investissement 2017 reporté : 491 921.09 €
- ✓ Excédent d'investissement 2018 : 243 183.60 €

Fonctionnement 2018 :

- ✓ Dépenses : 2 328 240.92 €
- ✓ Recettes : 2 543 076.98 €
- ✓ Résultat exercice 2018 : 214 836.06 €
- ✓ Excédent d'exploitation 2017 reporté : 520 477.64 €
- ✓ Excédent global exercice 2018 : 735 313.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le compte de gestion 2018 du trésorier, en concordance avec le compte administratif de la commune.

Approuve, le compte administratif 2018 du budget général tel que précisé dans la présente délibération.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Objet : Budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018

Voir ci-joint.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Objet : Contributions directes, taux des taxes locales 2019

Monsieur le Maire propose de voter les taxes locales pour l'année 2019 comme suit :

	Taux communaux 2019
<i>Taxe d'habitation</i>	17.38 %
<i>Taxe foncière - Bâti</i>	18.45 %
<i>Taxe foncière – Non Bâti</i>	97.71 %
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	19.70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, les taxes locales 2019 dans les conditions précitées.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Complément d'information

Monsieur le Maire précise que les taux des années précédentes ont été reconduits. Il n' y a pas eu d'augmentation.

Objet : Vote du budget eau et assainissement (AEP) 2019

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget eau et assainissement (AEP) 2019. Le budget AEP ci-joint présente les données financières de ce budget.

Le budget AEP s'établit comme suit :

Exploitation :

- ❖ Dépenses : 223 065.66 €
- ❖ Recettes : 223 065.66 €

Investissement :

- ❖ Dépenses : 1 321 596.56 €

❖ Recettes : 1 321 596.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le budget eau et assainissement (AEP) 2019.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Compléments d'informations

Monsieur le Maire détaille les lignes de fonctionnement. Pour les dépenses, les chiffres 2019 sont basés sur le réalisé de l'année 2018. Les différences sont sur les opérations d'ordre. Quant aux recettes, elles sont fonction des ventes par le délégataire.

Sur la partie « investissement », le programme principal est celui des « luttres contre les fuites ». Il est proposé de limiter les dépenses d'investissement sur ce budget afin d'améliorer le résultat. Par conséquent, les propositions sont de reconduire les opérations en cours. La seule opération nouvelle porte sur « la délégation de service public », dont le contrat arrive à échéance en juin 2020. La fin d'une délégation de service public impose de faire un bilan de la gestion. A minima, il faut compter 8 mois de travail avant le renouvellement. L'idée est de demander le prolongement de la DSP actuelle avec SUEZ de 6 mois.

Madame DELARBRE demande s'il n'y a pas d'obligation de lancer un appel d'offres.

Monsieur le Maire répond que pour la régie directe, il n'y a pas d'obligation. Toutefois, s'il s'agit d'une reprise par un autre délégataire, l'appel d'offres est obligatoire. Dans un premier temps, il convient de faire une analyse du mode de gestion. A l'issue, un appel d'offres sera ou non lancé.

Monsieur le Maire ajoute qu'en 2018 un emprunt avait été inscrit pour équilibrer le budget. En réalité, l'emprunt n'a pas été réalisé. Pour 2019, il est proposé d'inscrire un emprunt moins important, soit de 365 200 €.

Monsieur le Maire liste les différentes opérations d'investissement, à savoir :

- Opération n°1501 : Réfection réseaux ;
- Opération n° 1503 : Schéma eau potable ;
- Opération n°1601 : Travaux diverses installations ;
- Opération n°1701 : Travaux de lutte contre les fuites (3^{ème} tranche) ;
- Opération n°1901 : Renouvellement délégation de service public.

Objet : Financement des investissements AEP : Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser un emprunt sur le budget eau et assainissement (AEP) 2019, d'un montant de 365 200 € afin de financer les investissements inscrits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire de réaliser un emprunt de 365 200 € sur le budget AEP 2019.

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter des organismes bancaires.

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

Objet : Vote du budget principal 2019

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget principal 2019. Le budget principal ci-joint présente les données financières de ce budget.

Le budget principal s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- ❖ Dépenses : 3 208 738.54 €
- ❖ Recettes : 3 208 738.54 €

Investissement :

- ❖ Dépenses : 1 981 131.95 €
- ❖ Recettes : 1 981 131.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le budget principal 2019.

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

Compléments d'informations

Monsieur le Maire souligne que sur la section fonctionnement, les charges à caractère général sont maîtrisées. Sur le 012, il y a une légère augmentation. Il s'agit d'une réserve. Pour les recettes de fonctionnement, il est à noter une légère évolution due à la revalorisation des bases sur l'augmentation des taux.

La ligne « revenus des immeubles » est en hausse car les loyers de la Maison de Santé Pluri-professionnelle ont été intégrés.

Sur la section « investissement », l'objectif est d'optimiser le plan de financement.

Les différentes opérations 2019 sont :

- Opération n°1402 : Maison de santé pluri-professionnelle
- Opération n°1404 : Schéma global de déplacement (étude/trv pluvial/sécurité/voirie)
- Opération n°1501 : Révision PLU (Plan local d'urbanisme)
- Opération n°1509 : Acquisitions diverses services techniques
- Opération n°1603 : Travaux accessibilité bâtiments
- Opération n°1604 : Travaux sentiers/passerelle
- Opération n°1605 : Tribune salle des fêtes/théâtre de verdure

- Opération n°1612 : Fleurissement/fontaines
- Opération n°1613 : Travaux tour Eglise
- Opération n°1615 : Provision trentenaire pour travaux ancienne décharge tuves
- Opération n°1701 : Aménagement gorges Ubrieux
- Opération n°1702 : Aménagement place des platanes/quinconce
- Opération n°1704 : Achat matériels nettoyage de voirie
- Opération n°1712 : Travaux bâtiments
- Opération n°1714 : Aménagement jardins partagés
- Opération n°1801 : Acquisitions diverses PM
- Opération n°1802 : Vitesse
- Opération n°1803 : Camping
- Opération n°1804 : Mobilier urbain
- Opération n°1805 : Huisserie
- Opération n°1809 : Equipements informatiques
- Opération n°1810 : Subvention hôpital
- Opération n°1811 : Etude mairie
- Opération n°1812 : Signalisation locale
- Opération n°1814 : Voirie 2018
- Opération n°1815 : Acquisitions d'œuvre d'art
- Opération n°1901 : Zone d'activités
- Opération n°1902 : Achat actifs IPAM
- Opération n°1903 : Snack piscine
- Opération n°4109 : Réseaux d'électrification

Monsieur SARRAT souhaiterait savoir si des centrales numériques sont prévues en 2019. Monsieur le Maire répond que des études sont en cours sur le déploiement.

Madame FREYDIER, trésorière précise que dans l'avenir, « un compte financier » sera établi par le comptable et signé par l'ordonnateur. Si dans les assemblées délibérantes, il y a une opposition, il faudra apporter des explications au Trésorier. Parmi les conclusions du grand débat national, il est prévu une baisse de la fiscalité sur les ménages. La cour des comptes est favorable à la dématérialisation ainsi qu'à la réduction des moyens.

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes : Aménagement d'un accueil et d'un logement au camping municipal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°03/2018 du 26 février 2018, le plan de financement de l'opération « Aménagement d'un accueil et d'un logement au camping municipal ».

Dépenses

Montant total de l'opération, maîtrise d'œuvre et honoraires inclus : 120 000 € HT

Recettes

- Subvention DETR : 30 000 € (25%) ;
- Subvention Département : 30 000 € (25 %) ;
- Auto financement : 60 000 € (50 %).

Monsieur le Maire explique que le Département ne financera pas le projet.

Ainsi, il est proposé de solliciter le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 50 000 €.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention DETR : 30 000 € (25%) ;
- Subvention Région : 50 000 € (42 %) ;
- Auto financement : 40 000 € (33 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le nouveau plan de financement.

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, à un taux de 42 %.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Objet : Tarifs droits de place manifestations/événements

Conformément à l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, «*Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier*».

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs droits de place comme suit :

- Cirques et autres spectacles

Superficie (m2)	Taille	Ancien tarif	Nouveau tarif
Entre 0 et 19 m2	Petit	31.5 €	35 €
Entre 20 et 100 m2	Moyen	63 €	65 €
101 m2 et +	Grand	126 €	130 €

- Fêtes foraines

Superficie	Nombre de forains	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Entre 0 et 19 m2	9	57	60
Entre 20 et 100 m2	9	114 à 142	130
101 m2 et +	2	216	220

- Forfaits brocantes et marchés artisanaux

Types de manifestations	Tarif proposé
Forfait brocante professionnelle	130 €
Forfait marchés artisanaux	130 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, les tarifs ci-dessus.

Autorise, Monsieur le Maire à appliquer les tarifs dans les conditions précitées à compter de l'adoption de la présente délibération.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

- **Ressources Humaines**

Objet : Recrutement d'agents contractuels – Accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26/01/1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, il est possible de procéder au recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.

Monsieur le Maire propose les recrutements prévisionnels suivants :

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période
Administratifs Mairie	1 adjoint administratif	Temps non complet (25h/semaine)	Du 1/07/2019 au 16/08/2019
Techniques	1 adjoint technique	Temps complet (35h/semaine)	Du 9/04/2019 au 30/09/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, les propositions de recrutement prévisionnel de Monsieur le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice de l'année 2019.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

Compléments d'informations

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'agents en poste, un agent aux services techniques dont les conditions contractuelles sont plus avantageuses ainsi qu'un agent administratif pour une éventuelle passation des dossiers avant la fin d'un contrat et le solde des congés.

- **Associations**

Objet : Octroi de subventions aux associations (1^{ère} partie) – Année 2019

Vu, l'avis favorable de la commission des finances en date du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide un premier octroi, au titre de l'année 2019, des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE 2018
Le Buis j'aime j'y cours	450 €
Ski club	1 000 €
Dans les pas du géant	900 €
Basket club nyonsais	1 000 €
Badaboum – Ecole de cirque et des arts frères	300 €
Souffle nomade – Trio d'argent	1 500 €
Amis du patrimoine des Baronnie	250 €
Patrimoine histoire et culture des Baronnie	250 €
Bougeons avec les jeunes (Rurban)	1 000 €
Les as du volant	150 €
Théâtre école de la lance et des Baronnie	1 500 €
Parfum de jazz	5 500 €
Randouvèze	1 000 €
Jumelages de la ville de Buis-les-Baronnie	400 €
Mistigri, ludothèque des Baronnie	1 200 €
Les lointaines	2 000 €
Ecole de Buis-les-Baronnie (voyages scolaires)	450 €
Gym Buis	800 €

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

Compléments d'informations

Monsieur HAIM précise qu'il s'agit d'un premier tri et plus particulièrement pour les associations avec des événements en juin 2019. La prochaine commission des finances, pour poursuivre l'analyse des dossiers de demande de subvention est prévue le 17.04.2019.

Madame DELARBRE est surprise par l'octroi à l'association « Basket club nyonsais ». Elle s'interroge sur la possibilité de verser à des associations hors du territoire.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de restriction géographique pour verser des subventions. Toutefois, il est tenu compte du contexte local et des apports de l'association.

Objet : Reversement de la recette de la brocante du 6 juillet 2019 à l'association « Dans les pas du géant »

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de reverser la recette encaissée à l'occasion de la brocante du samedi 6 juillet 2019 à l'association « Dans les pas du géant » qui œuvre en faveur des enfants malades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire de reverser la recette de la brocante du 6 juillet 2019 à l'association « Dans les pas du géant ».

Autorise, Monsieur le Maire à procéder au versement dans le courant du mois de juillet 2019.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité*

Objet : Liquidation judiciaire simplifiée de l'INST plantes aromatiques médicinales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que selon le jugement du 19 décembre 2018, le Tribunal de Commerce de Romans sur Isère a prononcé un jugement de liquidation judiciaire à l'encontre de l'association l'INST plantes aromatiques et médicinales.

Suite à la réalisation de l'inventaire des actifs par le commissaire-priseur, Monsieur le Maire propose le rachat de l'ensemble du matériel suivant :

- Mobilier et matériel : 3 190 € ;
- Stock : 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire de rachat de l'ensemble du matériel de l'actif de l'INST suite à la liquidation, pour un montant total de 4 190 €.

Précise, que les crédits ont été inscrits au budget principal – section investissement – opération n°1902.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

- **Marchés publics**

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des voiries en lien avec les travaux de lutte contre les fuites (tranche 3) et les travaux de résorption des eaux claires parasites

Monsieur le Maire expose que les travaux de lutte contre les fuites (tranche 3) en cours s'accompagnent de travaux portant sur le réseau d'assainissement, en particulier pour résorber les entrées d'eaux claires parasites.

Etant données les faibles largeurs des rues et ruelles concernées (Rues du Malgarny, des Juifs, Coquière, Château-Gaillard, du Paty, de Beauvoisin et du Moulin), ces travaux de réseaux ont entraîné des réfections de surface en pleine largeur, dont certaines sont déjà réalisées en centre ancien.

Contractuellement, la maîtrise d'œuvre est mandatée pour les seuls travaux de réseaux. Une contractualisation est proposée pour les études relatives aux surfaces, réalisées et à venir, au moyen d'un marché subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre « Schéma des mobilités et aménagements induits ».

Le montant total de ce marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 14 066 € HT, soit une proportion de 5% du montant des travaux concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions précitées.

Dit, que les crédits sont inscrits au budget eau et assainissement (AEP) de l'année 2019.

Vote : *Décision adoptée à l'unanimité.*

- **Divers**

Objet : Raccordement au réseau BT pour alimenter deux logements dans un bâtiment existant, rue des 3 chapons, à la demande de la SCI LATRINACRIA, à partir du poste DELHOMME

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification		
Raccordement au réseau BT pour alimenter deux logements dans un bâtiment existant, rue des 3 chapons, à la demande de la SCI LATRINACRIA, à partir de poste DELHOMME		
Dépenses prévisionnelles HT	2 644.67	€
Dont frais de gestion : 125.94 €		
Plan de financement prévisionnel :		
Financements mobilisés par le SDED	1 103.52	€
Participation communale :	1 541.15	€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

Approuve, le plan de financement ci-dessus détaillé.

Dit, qu'en cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

Décide, de financer la part communale dont le détail est exposé ci-dessus.

S'engage, à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recettes transmis au Receveur du SDED.

Donne pouvoir, à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Vote : Décision adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

PLU (Plan local d'urbanisme)

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique a été organisée le 03.04.2019 pour présenter la cartographie et le règlement. La durée de consultation des personnes publiques associées est de 3 mois.

Continuité écologique

Monsieur le Maire dit qu'il y a un accord du SMOP et de la CCBDP. C'est le SMOP qui sera le maître d'ouvrage de l'opération. Sur ce montage, le plan de financement prévoit la moitié de la prise en charge par le SMOP et l'autre moitié par la CCBDP et la commune, sur le montant de l'autofinancement. Il est espéré 80 % de financement de l'agence de l'eau.

Télécommunication

Madame HAIM fait état des problèmes rencontrés avec l'opérateur « Orange ».

Monsieur le Maire souligne que Madame la Députée de la circonscription s'est emparée du problème, des difficultés recensées avec l'opérateur historique « Orange ».

Monsieur le Maire informe, que malgré les retards, les études relatives au déploiement de la fibre à l'abonné devraient débuter dans le courant de l'année pour des travaux en 2020/2021.

La séance est levée à 21H15.

26063
Code INSEE

BUIS LES BARONNIES
AEP

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 026-212600639-20190408-2019_13AFRESAEP-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres exprimés : 19
VOTES :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 13-2019

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 098,95
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	25 098,95
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-431 367,49
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-130 212,61
Besoin de financement = e + f	561 580,10
AFFECTATION (2) = d.	25 098,95
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	25 098,95
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A Buis-les-Baronnies, le 08/04/2019

Le Maire
Sébastien BERNARD



26063
Code INSEEBUIS LES BARONNIES
Budget principalEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de membres exprimés : 19
 VOTES :
 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Deliberation 15-2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	214 836,06
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	520 477,64
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	735 313,70
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	243 183,60
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-567 764,76
Besoin de financement F. = D. + E.	324 581,16
AFFECTATION = C. = G. + H.	735 313,70
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	324 581,16
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	410 732,54
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

A Buis-les-Baronnies, le 08/04/2019

Le Maire
Sébastien BERNARD



